



Arbois
JURA

DECISION 05/23

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Désignation d'un maître d'œuvre
pour l'opération : Assainissement Eaux Usées Rue Saint-Martin

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux d'Assainissement Eaux Usées Rue Saint-Martin

Vu la proposition faite par le SIDEC ;

DECIDE

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

Dit que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 6 386.30 € HT pour une mission comprenant les éléments EP, AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR ainsi qu'une assistance administrative et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 75 000.00 € HT ;

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 06 mars 2023

La Maire,



Valérie DEPIERRE